Le dossier s'écarte... du chemin initial

Publication : lundi 19 novembre 2012 13:36

La République du Centre, 19 novembre 2012

ROUTES ■ Nouveaux rebondissements dans l'épineux dossier du futur pont et de la déviation de Jargeau

Le dossier s'écarte… du chemin initial

La survenue d'une cinquième variante de tracé oblige le conseil général à revoir sa copie. Radioscopie d'un délicat dossier qui joue l'hésitence…

Philippe Renaud
philippe.renaud@centrefrance.com

Adieu l'actuel dossier de partenariat public-privé (PPP) sur la déviation de Jargeau ! Les 25 conseillères générales, réunis en commission permanente vendredi à Jargeau, ont renoncé pour cette fois. Du coup, le président Éric Doligé regrette « les initiatives individuelles qui ont fait émerger une cinquième variante de tracé ».

Sérieux revirement durant l'été

Petit historique : en février dernier, quatre tracés existent (deux tracés au sud de la levée et deux autres, au nord). L'Etat accepte l'option sud, qui présenterait moins de problèmes face au « risque inondation ». Parmi les maires des communes concernées, Éric Doligé croit lire une « union sacrée » sur l'option sud.

Mais durant l'été, Philippe Lodenet (maire sans étiquette de Darvoy), accompagné de Jean-Pierre Sueur (sénateur PS), se dépêche à la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Ils soumettent un cinquième tracé, au nord de la levée. Proposition jugée cohérente, à laquelle les maires des autres communes riveraines ne semblent pas hostiles. Du coup, Éric Doligé doit prendre en compte cette nouvelle donne. Rester sur les bases antérieurement jetées pourrait faire l'objet de remarques négatives du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique. Et les entreprises alors engagées seraient en droit de réclamer de lourdes indemnités, chiffrées en millions d'euros. Éric Doligé préfère donc revoir sa copie.

Éric Doligé : « Pas une bonne solution »

A ses yeux, le maire de Darvoy « entend là utiliser la levée en guise de protection phonique et éluder de quelques dizaines de mètres la déviation des premières habitations ». Étant entendu que des protections phoniques seraient dressées si l'option sud était retenue. Éric Doligé n'y voit pas « une bonne solution » car « dans cette option nord, au détriment du pont, la chaussée chute de huit mètres pour "plonger" dans le lit majeur de la Loire avant de gravir la levée ». En cas de forte inondation, la route serait là submergée et « les eaux, emprisonnées dans une sorte d'entonnoir, prendraient de la vitesse pour heurter la levée. Je ne comprends pas que des services de l'Etat puissent soutenir pareille option » assure Éric Doligé. Il souhaite, justement, « une réunion à fin novembre avec l'Etat pour connaître clairement sa position ». Éric Doligé affirme que « la déviation de Jargeau reste n° 1, complètement à celle de Saint-Jean-de-Braye ». Pas question d'abdiquer, même si ce nouvel avatar « retardera le dossier de cinq à sept mois ».

Côté opposants, l'association Mandéval souligne que l'alibi invoqué pour cette déviation est un accroissement du trafic « alors que les statistiques publiées par le conseil général font état d'une baisse constante (-1, % par an) du trafic sur les routes départementales ». ■

REPÈRES

Longueurs… Initié dès 1996, le projet de déviation de Jargeau s'étend sur 14,7 km et comprend un franchissement de Loire, entre Mardié et Darvoy-Jargeau.

Coût. À l'origine, le montant avancé des seuls travaux (hors frais financiers) atteignait 43 millions d'euros. Aujourd'hui, le chiffre avancé représente plus du double !

Association. Si l'association « RD921 », présidée par Claudine Paris, appelle de ses vœux la réalisation dudit projet, les associations Mandéval (contact : le-castor-enervo@orange.fr), chapeautée par Jean-Marie Salmon, et Apaida, dirigée par Alain Dolaigne, sont ouvertement opposées au projet.

1.200.000 euros. C'est le montant des frais et les dépensés, selon Éric Doligé, déjà versés par le conseil général dans le cadre de ce projet de déviation.

.

Phoca PDF